

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DEVE 1023 Mise à disposition précaire de matériel hippomobile à la Commission nationale de chevaux territoriaux – Convention de prêt.

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec la Commission nationale de chevaux territoriaux une convention de prêt de matériel hippomobile ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Commission nationale de chevaux territoriaux la convention jointe à la présente délibération afin de mettre à sa disposition du matériel hippomobile.

Article 2 : La convention est conclue à titre gratuit pour une durée allant du 22 août au 1^{er} septembre 2014.